

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE MONITEUR SAUMUROIS

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marché-
Noir, et chez MM. DUBOSSE,
JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.
Un an. . . 18f. » 24f. «
Six mois. . 10 » 15 «
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévisse, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

DÉCRET IMPÉRIAL PORTANT PROMULGATION DE LA CONVENTION D'ALLIANCE CONCLUE ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut:

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département des affaires étrangères,

Avons décrété et décrétons ce qui suit:

ART. 1^{er}. Une convention d'alliance ayant été signée à Londres, le 10 du présent mois d'avril, entre la France et l'Angleterre, dans le but de soutenir l'empire ottoman contre l'agression de l'empire de Russie; cette convention ayant été ratifiée par les deux gouvernements contractants et les actes de ratification respectifs ayant été échangés le 15 du même mois d'avril, ladite convention, dont la teneur suit, recevra sa pleine et entière et exécution:

CONVENTION.

Leurs Majestés l'Empereur des Français et la Reine du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, décidées à prêter leur appui à Sa Majesté le sultan Abdul-Medjid, empereur des Ottomans, dans la guerre qu'elle soutient contre les agressions de la Russie, et amenées, en outre, malgré leurs efforts sincères et persévérants pour maintenir la paix, à devenir elles-mêmes parties belligérantes dans une guerre qui, sans leur intervention active, eût menacé l'existence de l'équilibre européen et les intérêts de leurs propres États, ont, en conséquence, résolu de conclure une convention destinée à déterminer l'objet de leur alliance, ainsi que les moyens à employer en commun pour le remplir, et ont nommé à cet effet pour leurs plénipotentiaires:

S. M. l'Empereur des Français, le sieur Alexandre Colonna, comte Walewski, grand-officier de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, grand-croix de l'ordre de Saint-Janvier des Deux-Siciles, grand-croix de l'ordre de Dannebrog du Danemark, grand-croix de l'ordre du Mérite de Saint-Joseph de Toscane, etc., etc., etc., son ambassadeur près Sa Majesté Britannique,

Et S. M. la Reine du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le très-honorable George-

Guillaume-Frédéric, comte de Clarandon, baron Hyde de Hindon, pair du Royaume-Uni, conseiller de Sa Majesté Britannique en son conseil privé, chevalier du très-honorable ordre de la Jarretière, et chevalier grand-croix du très-honorable ordre du Bain, principal secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique pour les affaires étrangères;

Lesquels, s'étant réciproquement communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, ont arrêté les articles suivants:

Art. 1^{er}. Les hautes parties contractantes s'engagent à faire ce qui dépendra d'elles pour opérer le rétablissement de la paix entre la Russie et la Sublime-Porte sur des bases solides et durables, et pour garantir l'Europe contre le retour des regrettables complications qui viennent troubler si malheureusement la paix générale.

Art. 2. L'intégrité de l'empire ottoman se trouvant violée par l'occupation des provinces de Moldavie et de Valachie, et par d'autres mouvements des troupes russes, LL. MM. l'Empereur des Français et la Reine du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande se sont concertés et se concerteront sur les moyens les plus propres à affranchir le territoire du Sultan de l'invasion étrangère, et à atteindre le but spécifié dans l'art. 1^{er}. Elles s'engagent, à cet effet, à entretenir, selon les nécessités de la guerre, appréciées d'un commun accord, des forces de terre et de mer suffisantes pour y faire face, et dont des arrangements subséquents détermineront, s'il y a lieu, la qualité, le nombre et la destination.

Art. 3. Quelque événement qui se produise en conséquence de l'exécution de la présente convention, les hautes parties contractantes s'obligent à n'accueillir aucune ouverture ni aucune proposition tendant à la cessation des hostilités et à n'entrer dans aucun arrangement avec la cour impériale de Russie sans en avoir préalablement délibéré en commun.

Art. 4. Animées du désir de maintenir l'équilibre européen, et ne poursuivant aucun but intéressé, les hautes parties contractantes renoncent d'avance à retirer aucun avantage particulier des événements qui pourraient se produire.

Art. 5. LL. MM. l'Empereur des Français et la Reine du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande recevront avec empressement dans leur alliance, pour coopérer au but proposé, celles des au-

tres puissances de l'Europe qui voudraient y entrer.

Art. 6. La présente convention sera ratifiée, et les ratifications seront échangées à Londres dans l'espace de huit jours.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signée et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Londres, le 10 avril, l'an de grâce 1854.

Signé: WALEWSKI. Signé: CLARENDON.
(L. S.) (L. S.)

Art. 2. Notre ministre et secrétaire d'État au département des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 21 avril 1854. NAPOLÉON.

Vu et scellé, etc.

Le gouvernement russe a publié récemment une déclaration en réponse à la sommation que lui ont adressée en dernier lieu la France et l'Angleterre, le *Moniteur* d'hier, sans rentrer dans l'examen d'arguments réfutés à satiété, se borne à quelques observations sur les erreurs nonnelles que cette déclaration essaie d'accréditer. Nous regrettons de ne pouvoir, à cause de son étendue, publier cette réfutation si péremptoire des prétentions russes.

P. GODET.

En considération de la conduite humaine et bienveillante et la France et de l'Angleterre, le gouvernement espagnol a défendu, dans tous les ports de la monarchie, d'équiper, ravitailler et recevoir aucun corsaire sous pavillon russe. — Havas.

THÉÂTRE DE LA GUERRE.

Omer-Pacha a adressé à la Porte, sur le passage du Danube par les Russes, un rapport d'où nous extrayons le passage suivant:

« Les Russes, appuyés par les forces considérables qu'ils ont sur le fleuve et disposant d'un grand nombre de bateaux, sont venus avec des troupes nombreuses sur trois points à la fois; Pot-Bachi qui est plus bas que Matchiu; Tchatal-Bournou, au-dessus de Toulcha, et un autre point au-dessous de cette ville. Nos troupes ont combattu et déployé un courage extraordinaire, si bien qu'un régiment qui a le premier attaqué la batterie de Tchatal a été complètement détruit et qu'il n'en n'est pas resté un seul homme. Deux bataillons envoyés ensuite ont eu à peu près le même sort; mais la batterie

FEUILLETON

LE ROI DES MÉNÉTRIERS.

(Suite.)

Sans doute, ils avaient voulu profiter de la fraîcheur de la matinée pour faire une promenade, et, s'étant égarés, l'un d'eux était tombé dans la tourbière.

Mademoiselle Stengel eut d'abord la pensée de continuer son chemin, sans se faire voir. Mais les lamentations du pauvre embourbé excitèrent sa pitié: elle attendit donc un moment si son secours ne deviendrait pas nécessaire.

— Mon cher maître, s'écriait le jeune homme en se débattant toujours, venez à mon aide, au nom de Dieu! ou je vais être asphyxié par immersion. — Fi donc! Monsieur, fit-il répliqua l'autre avec colère, n'avez-vous pas honte de vous effrayer de si peu?... D'ailleurs, comment pourrais-je aller à vous sur ce terrain maudit?... Mais de grâce, maître Longus, prenez garde, en vous agitant ainsi, de déranger mon baromètre à cuvette; comment déterminerions-nous exactement la hauteur du *Bruclerus*, s'il arrivait malheur à ce précieux instrument que j'ai fait confectionner moi-même à Paris? — Monsieur le docteur, répliqua Longus, le baromètre me gêne beaucoup, mais beaucoup en ce moment... Si du moins vous me permettiez de me débarrasser de ce sac

rempli de minéraux? Il m'écrase et me fait entrer deux fois plus vite dans cette misérable vase — Gardez-vous-en bien... Des trouvailles précieuses sur lesquelles je compte baser l'histoire géologique de ces montagnes... mes échantillons de granit mêlés de fer magnétique, mon argent rouge de l'Andrea-berg, mes pétrifications de madréporites et de milleporites!... Malheureux! mais j'aimerais mieux laisser ici un bras que d'y laisser ces richesses de la France! — Et moi, j'y laisserai ma vie sûrement, dit l'élève d'un ton piteux; du moins, permettez-moi de jeter ces plantes, qui gênent mes mouvements..... Nous en chercherons d'autres. — La peur vous a-t-elle fait perdre la tête? s'écria l'impitoyable savant avec indignation; ces productions végétales sont comme les minéraux, autant de monuments sur lesquels je dois appuyer ma théorie sur la nature et l'origine de la chaîne du Hartz. D'ailleurs, où retrouverions-nous maintenant l'*Artemisia glacialis*, l'*anémone Brucleri*, la *saxifraga pyrenaica*, que le plus heureux hasard nous a fait rencontrer?

Pendant cette harangue, qui rappelait un peu celle du maître d'école, dans la fable de Lafontaine, le malheureux Longus, désespéré de l'inutilité de ses efforts, pour revenir en arrière, se portait machinalement en avant.

Dans cette direction, en effet, la vase plus molle laissait quelque liberté à ses mouvements, mais il approchait

ainsi du centre de la tourbière, où il risquait de périr; Frantzia reconnut le danger.

— Pas de ce côté, s'écria-t-elle d'une voix perçante, si la vie vous est chère; prenez à gauche... à gauche, vous dis-je?... ou bien restez immobile; je suis à vous.

XVIII.

Aux premiers mots, le maître et le disciple avaient levé la tête. En apercevant si près d'eux, au sommet du rocher, cette belle jeune fille aux traits angéliques, à la pose gracieuse, aux vêtements pittoresques, ils eussent cru voir la nymphe protectrice de ce lieu solitaire, si les inquiétudes de leur position présente, ou des goûts quelque peu mythologiques, eussent laissé place, dans leurs âmes, à la poésie.

Du reste, ils n'eurent pas le temps de la réflexion: Frantzia s'était déjà élancée en bas du rocher et courait d'un pas de gazelle vers Longus qu'elle encourageait toujours de la voix. Elle eut bientôt arraché une grande quantité de ces broussailles qui croissaient en abondance au bord du marais; elle en forma plusieurs petits fagots et les lança adroitement sur la tourbière.

Longus étant parvenu avec grand-peine à poser le pied sur l'un d'eux, y trouva un point d'appui dont il se servit pour enjamber, comme autant d'échelons, les autres fascines; enfin il atteignit un sol résistant. La jeune fille l'accueillit avec un sourire moqueur et se mit aussitôt en devoir de venir en aide au docteur. Il s'était engagé

attaquée bientôt par quinze bataillons à la fois, a été prise.

« Les troupes russes, dirigées sur Pot-Bachi, ont été repoussées trois fois à la baïonnette et ont perdu plus de mille hommes. Six pièces de canon, amenées par eux de ce côté-ci du fleuve, n'ont pu être prises par les nôtres, et sont restées sur place jusqu'au soir, étant inabordable à cause du feu croisé de nos batteries, de l'artillerie de l'ennemi et de ses chaloupes canonnières. Nos batteries, foudroyées par de grosses pièces d'artillerie, ayant été mises dans un état qui ne permettait plus à nos soldats d'y rester, le feu a cessé des deux côtés, après un combat qui avait duré plus de quarante-huit heures sans discontinuer, c'est-à-dire après que nos troupes avaient supporté pendant deux jours et deux nuits non-seulement le feu des chaloupes canonnières de l'ennemi, mais celui de vingt-cinq pièces d'artillerie et de deux mortiers placés dans l'île et dans les batteries qui sont sur le bord du fleuve. Quelques heures après, et pendant la nuit, nos troupes se sont retirées avec leur artillerie.

« Les Russes ont été, comme il est exposé ci-dessus, défaits en trois endroits et ont eu un nombre extraordinaire de tués; mais ils avaient des forces considérables sur le fleuve et à terre; et, d'un autre côté, nos corps étaient trop éloignés les uns des autres pour pouvoir s'appuyer mutuellement, et c'est pour cela que nos troupes sont revenues à Cava-Sou, suivant les instructions qui avaient été données. »
(*Moniteur*).

D'après une lettre d'Orsowa, en date du 9 courant, les Turcs ont achevé le 3^e rempart devant Kalafat, en sorte que les Russes seraient obligés, s'ils voulaient attaquer ce point, de prendre trois lignes d'ouvrages bien défendus avant d'arriver aux fortifications de Kalafat même. — Havas.

Si l'on en croit un correspondant de la *Gazette de Cologne*, la prise de Kustendjé se réduit à ceci : Les Turcs, après avoir détruit les fortifications, se sont retirés à Bazardjik; durant deux jours la ville est restée inoccupée, et seulement le 10 courant, quelques patrouilles de Cosaques y sont entrées. Le jour du départ des Turcs de Kustendjé, des vaisseaux de l'escadre anglo-française ont paru dans le port et débarqué des troupes qui se sont retirées avec les Turcs partant pour Basardjik. — Havas.

Le *Times* publie une dépêche de Vienne, de vendredi soir, 21 avril, annonçant que l'Autriche proteste énergiquement contre tout mouvement dans le Monténégro. L'exportation d'armes de l'Autriche pour le Monténégro est prohibée. Les Russes sont à 125 milles anglais de Varna. Lord Stratford de Redcliffe a reçu plusieurs lettres anonymes menaçantes. Les postes militaires ont été triplés à Pera et à Galata.

De son côté le *Morning-Chronicle* publie une autre dépêche télégraphique de Vienne, même date. On y dit que la Prusse s'engage à couvrir avec 120,000 hommes, les mouvements des forces autrichiennes dans le Sud et dans l'Est. Le Vladika de Monténégro a appelé, par une proclamation, les Monténégrins, à s'armer contre la Turquie pour leurs co-religieux.

dans une sorte de presque île solide au milieu de ces terrains mouvants et n'osait bouger.

Frantzia, avec cette rapidité de coup-d'œil que donne l'habitude, reconnut aisément la chaussée, à peine visible, qu'il avait suivie; en un instant elle fut près de lui. Alors, baissant les yeux en rougissant, elle le prit doucement par le bras et le conduisit en sûreté sur le bord de la tourbière où Longus s'occupait piteusement à faire disparaître les traces de sa mésaventure.

Le plus âgé des deux voyageurs observait avec une extrême curiosité cette jeune fille aux manières charmantes, envoyée du ciel d'une manière si inopinée pour le tirer, lui et son compagnon, d'un mauvais pas. Mademoiselle Stengel supportait avec modestie, mais sans embarras, ce regard pénétrant. Enfin, jugeant ses services désormais inutiles, elle fit aux inconnus une révérence et voulut s'éloigner; le docteur la retint.

— Mademoiselle, dit-il en adoucissant sa voix naturellement impérieuse, permettez-moi de vous remercier de votre obligeante intervention! Sans le bienheureux hasard qui vous a conduite dans ce lieu désert... Mais, par le ciel! qu'est ceci? s'interrompit-il brusquement; Longus, misérable imbécile, qu'avez-vous fait?

Il est bon de dire, pour expliquer la fureur du savant, que si Longus se trouvait intact sur la terre ferme, il n'en était pas ainsi des divers objets dont il était porteur.

Le *Messenger de Transylvanie* publie la correspondance suivante: Bucharest, 11 avril. — Le bruit se répand que les Russes ont perdu beaucoup de monde au-delà du Danube, tant en morts qu'en blessés, et un certain nombre de canons. On ajoute que les Turcs les poussent dans les marais du Delta entre le Danube et la mer Noire, ce qui rend plus difficiles leurs opérations contre Varna et Silistrie. Depuis le passage du Danube il n'a pas été publié de bulletin russe, ce qui prouve que la position des Russes dans le Dobrudscha n'est pas favorable. — Havas.

Trieste, dimanche 23 avril.

« Les navires russes achetés par le gouvernement grec et mouillés dans la mer Adriatique, sont surveillés par le navire anglais le *Spithfane*. — L'exportation des grains de la Valachie est prohibée en amont du Danube. — Havas.

« Copenhague, samedi 22 avril.

« Plusieurs navires finlandais chargés de sel sont rentrés dans le port, sans avoir été pris. »

« Elseneur, samedi 22 avril.

« Vingt-cinq navires de guerre anglais ont passé, le 15 avril, devant Sauthamn, petite île suédoise située précisément en face du golfe de Finlande. » — Havas.

INTÉRIEUR.

Paris, 19 avril.

Le *Moniteur* publie la promulgation d'alliance conclue entre la France et l'Angleterre, ainsi qu'une réfutation de la dernière déclaration du gouvernement russe. — Havas.

Nous lisons dans l'*Armoricaïn*, de Brest, du 20 avril :

« Ce matin, à six heures et demie, une partie de l'escadre de la Baltique, a mis à la voile, en présence d'une foule nombreuse qui suivait avec un vif intérêt les mouvements de la rade, et accompagnait de ses vœux nos marins et soldats dans la glorieuse mission confiée à leur patriotisme. Les navires, poussés par une brise d'est-sud-est, joli frais, ont vidé la rade dans l'ordre suivant : la frégate la *Virginie*; le vaisseau le *Tage*; le vaisseau amiral l'*Inflexible*; la frégate à vapeur le *Darien*; la frégate la *Poursuivante*; le vaisseau le *Jemmapes*; le vaisseau le *Brestaw*; l'avis à vapeur le *Flambart*. — Le vaisseau le *Duquesclin*, à bord duquel flotte le pavillon du contre-amiral Penand, a appareillé à 10 heures pour rejoindre l'escadre. Tous les appareillages ont été faits avec une précision qui n'a rien laissé à désirer. A leur passage devant Deal, les navires doivent prendre des pilotes pour traverser le Sund et rejoindre dans la Baltique l'amiral Napier. Il reste en rade : la frégate la *Zénobie* portant la cornette du commandement; les vaisseaux l'*Hercule*, le *Trident*, le *Duperré* et la frégate la *Sémillante*, qui doivent partir incessamment. La frégate la *Psyché* sera conduite en rade aujourd'hui; on attend toujours, comme complément de l'escadre, les frégates la *Vengeance* et l'*Andromaque*. On peut supposer d'après la direction des vents, qu'il sera possible à l'escadre d'atteindre le but de son voyage dans une huitaine de jours.

Pendant qu'il s'agitait au milieu de la mare, le sac de cuir s'était ouvert et les échantillons de minéralogie, entraînés par leur propre poids, avaient disparu dans la tourbière. Une couche hideuse de vase couvrait le bouquet de plantes rares qu'il tenait à la main et souillait sans remède les fleurs délicates. Pour comble de malheur, le baromètre était brisé en plusieurs endroits, et le mercure tombait en fine pluie d'argent sur la verdure. L'aspect de ces désastres avait arrêté les remerciements du docteur. L'instinct du savant dominant celui de l'homme du moude, il accablait de reproches son pauvre disciple qui ne savait comment se défendre.

Frantzia écoutait avec surprise ce débordement de colère; enfin, prenant pitié de l'état où elle voyait Longus, elle dit au maître d'un ton timide :

— Les malheurs dont vous vous plaignez, Monsieur, ne sont rien auprès de ceux que vous auriez eu à déplorer si votre ami fût resté dans la tourbière. Mais que l'accident arrivé à votre baromètre ne vous afflige pas; vous en trouverez un fort bon à la Maison-du-Comte; il a déjà servi à mesurer la hauteur du Brocken. — Et quelle hauteur a-t-on trouvée? demanda le savant avec distraction. — Tout juste cinq cent quatre-vingt-deux toises au-dessus du niveau de la Baltique. — L'entendez-vous Longus, l'entendez-vous? s'écria le docteur transporté de joie; voilà ce que je soutiens contre le docteur de Luc qui n'a trouvé que cinq cent quarante-cinq... Ce ba-

EXTÉRIEUR.

RUSSIE. — Des maisons de banque importantes de Berlin ont reçu la nouvelle que des maisons riches de Moscou et de Saint-Petersbourg avaient suspendu leurs paiements. — Havas.

ESPAGNE. — Madrid, 19 avril. — « Une négociation d'emprunt, montant à 22 millions de réaux, vient d'être terminée entre le gouvernement espagnol et deux capitalistes auxquels on a donné, pour garantie, les produits des îles Philippines. » — Havas.

AUTRICHE. — Vienne, dimanche 23 avril. — Le *Moniteur officiel* publie un décret impérial qui lève l'état de siège dans les provinces Lombardo-Véniennes. — 335 criminels politiques sont amnistiés. — Une amnistie semblable est accordée, aux provinces de la Gallicie. — Un décret impérial accorde, en outre, une amnistie générale pour les crimes et délits commis contre la personne de l'Empereur, pour les individus compromis dans les troubles, et ordonne la cessation des poursuites contre 500 accusés. — La fiancée de l'Empereur est arrivée hier soir, et a été reçue avec le plus vif enthousiasme. » — Havas.

TURQUIE. — Le correspondant du *Courrier de Marseille* lui mande qu'un incendie terrible a éclaté à Salonique. La perte est immense, plus de 600 maisons ou magasins ont été la proie des flammes. On attribue ce sinistre à la malveillance des Grecs. — Havas.

REVUE DE L'OUEST.

Angers. — On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Samedi, dans la matinée, un récit douloureux parcourait la ville qu'il couvrit subitement comme d'un voile de deuil.

Un drame sanglant venait de s'accomplir en plein jour sur le boulevard de Saumur. De nombreux témoins en racontaient en frémissant les détails à leurs voisins. Tout le monde était d'accord sur les circonstances du fait matériel, mais bien des versions différentes étaient racontées sur les causes qui l'avaient produit. Quant à nous, nous laisserons à la justice le soin de rechercher et de constater ces causes, et nous bornerons à quelques détails succincts, il est vrai, mais dont nous pouvons garantir la véracité.

Le nommé Théodore Brochard, âgé de 24 ans environ, ouvrier peintre en voitures chez M. Martin, carrossier, successeur de M. Mousset, boulevard de Saumur, avait été congédié le matin, par suite de différends qu'il avait eus avec un autre ouvrier de l'établissement. Brochard stationnait sur le boulevard, près la rue Saint-Julien, un peu avant dix heures, heure à laquelle se fait la rentrée du déjeuner, et où lui-même devait recevoir l'argent qui lui revenait. A cet instant, vient à passer le nommé Joseph Lecomte, âgé de 52 ans, employé également chez M. Martin. Brochard va droit à lui, l'apostrophe, l'accusant d'être l'auteur de son renvoi de l'atelier, et lui lance un vigoureux soufflet qui renverse la casquette de Lecomte. Celui-ci se baisse pour la ramasser, et, en se relevant, voyant Brochard l'assaillir encore, il tire de sa poche un

romètre est bon, j'en jurerais par M. le baron de Leibnitz dont j'ai eu le bonheur d'être l'ami... Ah! maladroit, si du moins vous n'aviez conservé mes échantillons de milleporites et de fer oligiste! J'ai envie de vous les envoyer chercher dans les marais! — Il ne sera pas nécessaire d'exposer encore une fois la vie de ce jeune homme, reprit Frantzia; je peux vous offrir les mêmes curiosités, en morceaux choisis, et d'autres, au dire des personnes compétentes, bien plus intéressantes encore, comme, par exemple, des térébratulites de la grosseur d'un œuf, des cristaux d'antimoine, de nickel et de molybdène.

Le docteur, habitué à causer avec des savants, ne remarquait pas ce qu'il y avait d'extraordinaire à entendre parler ainsi de la minéralogie cette ravissante enfant.

— Du nickel, du molybdène, des térébratulites plus grosses que celles de Bâle, s'écria-t-il, mais ce sont de vrais trésors; et jamais mon illustre ami, feu M. le baron de Leibnitz, dont je connaissais la collection comme la mienne propre, n'a découvert de semblables merveilles dans le Harz... — C'est que l'illustre Leibnitz ne passa pas ici plusieurs années à faire des recherches comme... comme d'autres! répliqua Frantzia en souriant. Quant aux plantes que vous avez perdues, il sera facile de les remplacer; je vous indiquerai où vous pourrez aisément en recueillir de pareilles, je vous en montrerai même de plus rares encore pour nos climats, telles

outil pour mastiquer et l'en frappe. Brochard pousse un cri douloureux, mais ne tombe pas, il se rend même précipitamment jusqu'à la maison de M. Martin, à 100 pas environ, laissant sur son passage un long sillon de sang. Là il reçut les soins immédiats de plusieurs médecins; mais tout a été inutile, il a expiré au bout d'un quart d'heure à peine: l'arme avait pénétré dans la région du cœur.

Quant au meurtrier, il a été arrêté sur-le-champ, et mis à la disposition de la justice.

Longtemps encore après cet épouvantable événement, la foule des curieux se pressait sur le boulevard, recherchant et suivant, avec un intérêt mêlé d'une sorte d'horreur, la trace sanglante laissée dans son trajet par la victime. — Sommier.

CHRONIQUE LOCALE.

Depuis deux jours, la température est excessivement refroidie; quelques personnes assuraient avoir vu de la glace hier lundi; cependant le dommage causé à la vigne était peu considérable. Les nouvelles qui nous parviennent ce matin annoncent une gelée bien plus forte encore; il est malheureusement à craindre que la récolte du vin, si bien préparée dans nos contrées, soit gravement compromise. Espérons cependant que les renseignements ultérieurs ne viendront pas confirmer nos craintes.

P. GODET.

SERVICE DES POSTES.

Direction de Saumur.

Ouverture des guichets au public.

Service d'été, du 1^{er} avril au 31 octobre,

De 7 heures du matin à 8 heures du soir.

Service d'hiver, du 1^{er} novembre au 31 mars.

De 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Les dimanches et jours fériés, le bureau est fermé de 6 heures du soir. La 2^e distribution n'aura pas lieu ces jours-là.

DERNIERES NOUVELLES.

Paris, 24 avril 1854.

Le *Moniteur* publie plusieurs décrets concernant la convention commerciale conclue entre la France et la Belgique.

La feuille officielle publie, en outre, des nominations dans l'état-major général de l'armée d'Orient, parmi lesquelles nous remarquons celle de M. Morris, en qualité de commandant de la division de cavalerie, et celle de M. le duc d'Elchingen, en qualité de général de la 3^e brigade de la même arme.

A 10 heures et quart ce matin, quelques flocons de neige ont un instant voltigé dans l'atmosphère parisienne.

Des voyageurs arrivés du Havre, assurent qu'à leur départ la mer était affreuse, et de nombreux sinistres étaient déjà signalés. — Havas.

FAITS DIVERS.

Il semble, à première vue, très-simple d'entendre dire que le seul moyen d'obtenir de bons fruits et en abondance, c'est de bien gouverner les arbres qui doivent les produire. Il y a cependant des préceptes élémentaires qu'on oublie trop sou-

vent et qu'il est bon de rappeler quand le moment de les appliquer se présente.

On peut citer pour exemple ce fait qui est attesté par la physiologie végétale: c'est que, plus les racines des arbres fruitiers s'étendent parallèlement à la surface du sol et à une profondeur assez faible pour qu'elles puissent ressentir les influences atmosphériques, plus les fruits ont de beauté et de qualité. Il y a donc danger à remuer profondément la terre où végètent des racines excessivement délicates, puisque la bêche mutilant celles qui contribuent le plus à la vie végétale de l'arbre et à la formation du fruit, il en résulte que les boutons fleurissent mal, et la plus grande partie des fleurs tombe sans pouvoir nouer son fruit.

Il est bien important aussi de se rappeler que les arbres fruitiers ne veulent recevoir que des engrais végétaux et que tout autre fumier leur est nuisible, à tous plus au moins, et principalement aux arbres à fruits à noyau. (*Moniteur*).

Le *Moniteur* a déjà parlé du *Sorgho*, dont on continue à s'occuper avec suite, et sur lequel nous avons recueilli les nouveaux documents que voici:

Cette plante, qui vient de la Chine, où elle est désignée sous le nom de *canne à sucre du nord de la Chine*, a définitivement les plus grands rapports avec les sorghos cultivés dans le midi comme céréale et comme fourrage. Elle posséderait même à ce dernier point de vue des qualités supérieures à celle de la betterave.

On a calculé qu'elle peut donner, par hectare, 75 à 80,000 tiges, pesant au moins ensemble 45,000 kilogrammes. Les feuilles représenteraient environ 7 à 800 kilogrammes de fourrages; les tiges hachées, broyées et mises à la presse produiraient 20,000 kilogrammes de suc marquant 7 à 10 degrés, et il resterait encore à peu près 15,000 kilogrammes de pulpe pour les bestiaux. Le suc qui n'aurait aucune espèce de mauvais goût, ni avant ni après la fermentation, pourrait immédiatement être converti en liqueur potable. Distillé, il aurait fourni une excellente eau-de-vie, dans la proportion de 3,000 kilogrammes par hectare.

Par suite de divers essais déjà tentés, on affirme encore que, dans les conditions moyennes, cette plante fournit sur le pied de 30,000 kilogrammes de jus à l'hectare, chiffre qui dépasse le rendement en jus de la betterave. Une tige seule pèse en moyenne 450 grammes, et donne 150 grammes de jus contenant de 10 à 13 p. 0/0 de sucre. Les feuilles et les jeunes pousses, qui font, comme l'on dit, un excellent fourrage, augmentent la production du lait des vaches dans une proportion plus forte que le maïs.

ODONTINE et ELIXIR ODONTALGIQUE. L'instruction qui accompagne ces dentifrices, fait connaître que leur savant auteur les a composés pour être substitués aux dentifrices ordinaires, qui, pour la plupart, sont acides et ne blanchissent les dents qu'en altérant leur émail. Les hommes les plus compétents en conseillent l'usage comme étant toujours utile et ne pouvant jamais nuire. — Dépôt rue Saint-Honoré, 154, à Paris, et dans toutes les villes.

PILULES de carbonate ferreux DE VALLET, approuvées par l'Académie Impériale de médecine. —

notre pauvre ami Carl Blum; peut-être même ajouta-t-il d'un air mystérieux, trouverons-nous des sujets qui vous toucheront de plus près... (*La suite au prochain.*)

Marché de Saumur du 22 Avril.

Froment (l'hectol.)	29 30	Graine de trèfle	53 —
— 2 ^e qualité.	28 80	— de luzerne.	63 —
Seigle	49 60	— de colza	— —
Orge	44 80	Amandes en coques	— —
Avoine (entrée)	11 —	(l'hectolitre)	— —
Fèves	15 20	— cassées (30 k)	100 —
Pois blancs	54 —	Vin rouge des Cot.,	— —
— rouges	52 —	compris le fût,	— —
— verts	— —	1 ^{er} choix 1853.	— —
Cire jaune (30 kil)	163 —	2 ^e —	90 —
Suif fondu	— —	3 ^e —	80 —
Huile de noix ordin.	63 —	— de Chinon.	85 —
— de chenevis.	45 —	— de Bourgueil.	100 —
— de lin	36 —	Vin blanc des Cot.,	— —
Paille hors barrière.	29 —	1 ^{re} qualité 1853	— —
Foin 1853.	57 —	2 ^e —	63 —
Luzerne	53 —	3 ^e —	53 —

BOURSE DU 22 AVRIL.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 90 25.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 65 53

BOURSE DU 24 AVRIL.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 90 30.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 65 70.

P. GODET, propriétaire-gérant.

D'après le rapport, cette préparation est inaltérable, aussi les médecins lui donnent-ils la préférence pour fortifier les *tempéraments faibles* et *lymphatiques*, pour guérir les pâles couleurs, et dans tous les autres cas où les ferrugineux doivent être employés.

Pour se garantir des contrefaçons, il faut s'assurer que chaque flacon porte sur l'étiquette la signature *Vallet, inventeur à Paris, rue Caumartin, 45.*

PASTILLES de BARRESWIL (au Tannate de Quinine) approuvées par l'Académie Impériale de médecine.

Dans les convalescences, et pour fortifier les constitutions débiles, les médecins les conseillent comme le tonique par excellence. Voir l'instruction qui les accompagne.

Les Pilules de Vallet, et les Pastilles de Barreswil, se trouvent:

A Angers, chez M. MÉNIÈRE, ph.; *Beaufort*, MOUSSU, ph.; *Chalennes-sur-Loire*, GOY, ph.; *Châteauneuf-sur-Sarthe*, HOSSARD, ph.; *Cholet*, BONTemps, ph.; *Saumur*, BRIÈRE, ph., et BALZEAU-PLISSON, coiff.-parf.; *Saint-Florent-le-Vieil*, MAUSSION, ph. (673)

MM. H. DE VILLEMESSANT, B. JOUVIN et DOLLINGEN viennent de faire paraître le *FIGARO*; il est imprimé avec luxe, sur beau papier, format de la *Gazette des tribunaux*, et paraît tous les dimanches. Les premiers Numéros obtiennent un très-grand succès.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Départements un an, 20 fr.

« 6 mois, 12 «

« 3 « 6 «

On s'abonne en envoyant un mandat à l'ordre de M^r DOLLINGEN, 48, rue Vivienne à Paris.

VENTE MOBILIÈRE

Après le décès

De M^{me} la baronne d'HAREMBERT.

Cette vente continuera à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Aujourd'hui et les jours suivants, à midi, dans l'ordre ci-après, savoir:

Ce jour mardi 25 avril,

Il sera vendu:

Des meubles meublants, en acajou, lits, fauteuils, canapés, lits de plumes;

De très-beau linge de table, des porcelaines de Sèvres et autres, vaisselles, batterie de cuisine en cuivre;

Des vins en bouteilles, futailles, bois à brûler, fourrages et ustensiles de jardinier.

Le mercredi 26 avril,

On vendra:

Des bijoux, parures, camées, objets d'art, argenterie, gravures;

La bibliothèque, composée d'environ 300 volumes, parmi lesquels se trouvent:

L'Histoire de France, par Anquetil, 10 volumes;

Précis d'histoire universelle, par le même, 10 volumes;

L'Histoire de la République de Venise — ELZÉVIR, 1628, 1 volume;

Les Œuvres de Châteaubriand, 6 beaux volumes;

Les Œuvres complètes de Buffon, avec planches coloriées, 7 beaux volumes;

Les Œuvres complètes de Béranger, 4 volumes;

L'Echo des Feuilletons, 10 volumes;

La Loire historique, pittoresque et biographique, par Touchard-Lafosse, avec gravures, six magnifiques volumes richement reliés;

Une collection de l'*ancien Moniteur universel*, édition primitive;

L'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne, Paris, 1750, 2 volumes in-quarto;

Essais sur l'équitation;

Commentaires sur les institutions militaires, de Végèce;

Une série de volumes du *Journal militaire*, par Gournay;

Un Traité d'équitation;

Environ 150 cartes géographiques.

Le jeudi 26 avril.

Continuation de la vente de la bibliothèque; on vendra en outre:

Des objets d'arts, des armes ayant appartenu à M. le baron d'Harembert;

Selle et schabraque avec ornement en velours et or;

Des fleurs en caisses et en pots, des orangers, citronniers, plantes grasses et autres arbustes;

Le bois à brûler, et des objets divers. (207)

Etudes de M^e JAHAN, avoué à Saumur, et de M^e MESTAYER, notaire à Angers.

VENTE

D'UN PRÉ,

Situé commune de Soucelle, canton de Briollay, arrondissement d'Angers.

Cette vente aura lieu par le ministère de M^e MESTAYER, notaire à Angers, à la mairie de Soucelle, le dimanche 21 mai 1854, à midi.

On fait savoir à tous qu'il appartient, qu'en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le 12 novembre 1853, enregistré, sur la requête présentée : 1^o par M^{me} Aimée-Louise Joly, veuve de M. Ferdinand-Jean Mars-Larivière, propriétaire, demeurant à Saumur, agissant au nom et comme tutrice légale de M^{lle} Edith Mars-Larivière, et de M. Albert Mars-Larivière, ses deux enfants mineurs, héritiers bénéficiaires de leur père; 2^o par M^{me} Lydia Mars-Larivière, épouse de M. Alfred-Henri Cherbonnel, directeur du télégraphe, à Angers, y demeurant, et ce dernier, pour la validité, ladite dame Cherbonnel, héritière, mais sous bénéfice d'inventaire seulement de mondit sieur Mars-Larivière, son père; et sur les conclusions de M. le Procureur impérial, il sera, en présence de M^e Henri Jahan, avoué à Saumur, subrogé-tuteur desdits mineurs Mars-Larivière, ou lui dûment appelé, procédé à la vente du pré ci-après désigné, dépendant de la communauté de biens qui a existé entre M. Ferdinand-Jean Mars-Larivière, ancien notaire, puis préfet, et, en dernier lieu, directeur du sous-comptoir d'escompte des chemins de fer, demeurant à Saumur, et M^{me} Aimée-Louise Joly, son épouse, aujourd'hui sa veuve, elle demeurant aussi à Saumur, par le ministère de M^e Mestayer, notaire com-

mis à cet effet, demeurant à Angers, à la mairie de la commune de Soucelle, canton de Briollay, arrondissement d'Angers, le dimanche 21 mai 1854, à midi.

Article unique.

Un pré, nommé la Grande-Prée, situé commune de Soucelle, porté au cadastre sous le numéro 609, contenant deux hectares dix ares, joignant des deux côtés le sieur Goursault, d'un bout les sieurs Bodinier et Juvignaux, de l'autre bout les époux Martin, fossé entre deux qui est commun.

Mise à prix.

L'enchère de ce pré sera ouverte sur la mise à prix de cinq mille francs, ci. 5,000 fr.

Les personnes qui désiront prendre des renseignements sur la présente vente, pourront s'adresser :

1^o A M^e MESTAYER, notaire à Angers, dépositaire du cahier des charges ;

2^o A M^e JAHAN, avoué à Saumur, poursuivant la vente.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le 20 avril 1854.

Signé : JAHAN, avoué-licencié.

Enregistré à Saumur, le 21 avril 1854, n^o 184, c. 5; reçu un franc 10 centimes, dixième compris. (206)

Signé : LINACIER.

BOUTIQUE ET CHAMBRES

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1854, Situées rue Dacier. S'adresser à M. PINOT, père. (138)

MAISON AVEC BOUTIQUE

Située rue de Tonnelle, près la place de L'Hôtel-de-Ville,

A VENDRE

OU A LOUER POUR LA ST-JEAN.

S'adresser à M. LEROY, rue du Petit-Maure, ou à M. BEAUDOUX-LEROY, rue Saint-Jean. (190)

A VENDRE

LA PROPRIÉTÉ

De l'Hôtel du Lion-d'Or,

Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, n^o 41, ayant une sortie sur la rue de la Petite-Douve.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (192)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON,

Sise au Pont-Fouchard, actuellement occupée par M^{me} AUBELLE. (137)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1854,

PORTION DE MAISON avec écuries et magasins, rue de la Petite-Douve, 9.

S'adresser à M^{me} veuve CAMAIN, rue Bizard. (161)

(146) BOURNILLET, rue Royale.

S'adresser à M. CH. MISONNEAU, Situé à la Croix-Verte.

AVEC COUR ET JARDIN.

JOLIE MAISON

Présentement,

A LOUER

MAISON

A VENDRE OU A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

Occupée maintenant par M. Jarry, ex-major de l'École, située rue Beau-repaire, à Saumur.

S'adresser à M^{me} veuve DE FOS-LETHEULLE, ou à M^e DUTERMIE, notaire. (81)

A LOUER

Présentement

UNE JOLIE MAISON, avec jardin et servitudes, sise à la Croix-Verte.

S'adresser à M. VALLET aîné, à la Croix-Verte. (2)

A LOUER

Pour la St-Jean 1854,

Un jardin, deux chambres et un grenier,

Situés à la montée du Petit Genève.

S'adresser à M. TRANCHANT, rue St-Pierre. (147)

A LOUER

UNE

MAISON, avec COUR et JARDIN, 64, Rue du Portail-Louis.

S'adresser à M^{me} LINACIER. (90)

A LOUER PRÉSENTEMENT

La Grande Prairie de l'Île-Ponneau.

S'adresser à M. PONNEAU, qui en est le propriétaire. (151)



PAPIER-ENVELOPPE

BISCARRE

Pour lettres-correspondantes sur tous formats, breveté s. g. d. g.

Chaque feuille, quelle que soit sa dimension, porte son enveloppe, qui garantit toute indiscretion, sécurité des effets de commerce et laisse la date et le timbre-poste attachés à la lettre.

Se vend EN GROS et EN DÉTAIL à la Librairie de JULES GODFROY, imprimeur à Saumur. Grand Rue. 4.

Etudes de M^e REIGNER, notaire à Beaufort, et de M^e RIOM, notaire à Nantes.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Ensemble ou par parties,

- 1^o Deux MAISONS avec jardins, situées à Beaufort;
 - 2^o La MÉTAIRIE DE LA POISSONNIÈRE, située à Beaufort;
 - 3^o La MÉTAIRIE DE LA NOUETTE, située à Beaufort;
 - 4^o La BORDERIE DU PORTEAU, sise commune de Beaufort;
 - 5^o La MÉTAIRIE DE LA COSSONNIÈRE, sise commune des Jumelles;
 - 6^o La PRÉE DES BEAUMONS, de 27 hectares, près les Rosiers;
 - 7^o La BELLE FERME DE BEAU-BUISSON, commune de Longué.
- S'adresser auxdits notaires. (195)

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU.

EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX

de CHALMIN, à Rouen.

Cette composition est infailible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, les nettoie parfaitement, détruit les matières graisseuses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaissir, les rend souples et brillants et empêche le blanchiment. GARANTIE. Prix du Flacon 3 fr.

FABRIQUE à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. Dépôt dans toutes les villes de France; à Saumur, chez M. Eugène Pissot, coiffeur-parfumeur.

1852 - MÉDAILLES - 1834
D'OR ET D'ARGENT.

CHOCOLAT MENIER.

Usine modèle fondée en 1825 à Noisiel, sur la Marne, près Paris, Pour la fabrication spéciale du Chocolat de Santé.

Exempt de tout mélange, composé de matières de premier choix, le Chocolat Menier se recommande par ses propriétés nutritives et digestives, son goût et son arôme. Sa qualité est tellement supérieure qu'il ne redoute aucune comparaison.

Le Chocolat Menier se trouve dans toutes les villes de France et de l'Étranger.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

LETTRES-ENVELOPPES COMPLETES

ET

FACTURES-ENVELOPPES

BREVETÉES POUR 15 ANS

(s. garant. du gouv.)

PARIS, 1855.

A ANGERS, chez M. JUBEAU-ROYNÉ, fabricant de papiers peints, relieur et doreur, rue Baudrière, n^o 40; A SAUMUR, chez M. J.-A. GIRARD, successeur de M. PERREAU, rue d'Orléans, n^o 9.

(116)

Vu pour légalisation de la signature ci-contre

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné